



Aide frais de cantine en garde alternée

Par **oups31**, le **02/07/2016** à **01:25**

Bonjour,

nous sommes séparés depuis 4 ans et avons 2 enfants. la séparation est acté devant JAF qui a décidé que je devais versé une pension alimentaire chaque mois pour mes 2 enfants et que les frais scolaires et autres rentrées devaient être partagés. c'est le cas depuis 4 ans mais mon ex compagne, ne cherchant autre chose que le conflit, me demande de faire un dossier d'aide au transport individuel car elle ne souhaite pas que je bénéficie de son quotient familial plus bas que le mienalors que je paye régulièrement l'école et qu'elle perçoit selon décision JAF toutes les prestations CAF.

Ne puis je pas faie autre chose que de monter un dossier de mon coté pour notre enfant commun de 12 ans et m'appuyer sur le fait que depuis 4 ans ce dossier était signé en commun et cela rendait plus simple les choses...

merci de vos réponses svp

Par **Visiteur**, le **02/07/2016** à **15:38**

Bonjour,

Pourquoi un second dossier si une aide est déjà accordée ?